

Cargos de plastique : que vont devenir les déchets renvoyés à la France ?

Lassés d'être considérés comme des décharges, plusieurs pays d'Asie ont décidé de renvoyer des conteneurs de déchets.



Un cargo de déchets sur l'île de Batam, en Indonésie, prêt à être envoyé en France le 19 juin. AFP/Andaru

Par Aurélie Sipos

Le 4 juillet 2019 à 15h27

La décision doit avoir un effet « immédiat ». Les autorités indonésiennes ont annoncé mardi le départ de cargos chargés de conteneurs de déchets à destination de leurs différents pays d'origine, dont fait partie la France. Un « retour à l'expéditeur » qui pose une nouvelle fois la [question du recyclage du plastique](#).

Car si des entreprises choisissent d'envoyer leurs déchets plastiques à l'autre bout du monde, c'est qu'ils sont très compliqués à recycler. « Ce sont des plastiques de faible qualité comme des emballages à usage unique », explique Laura Chatel, chargée de campagne chez Zéro Waste.

De l'autre côté de la chaîne, pour certains pays en développement, ces déchets représentent des opportunités économiques. « Personne n'est assez bête pour acheter des ordures. Simplement, durant longtemps, la Chine a acheté des matières recyclées car elle manquait de matières premières », explique au Parisien Arnaud Brunet, directeur général du Bureau international du recyclage (BIR).

En 2018, Pékin a pourtant décidé de fermer ses portes au plastique, [arguant de préoccupations environnementales](#). Plusieurs pays d'Asie du Sud-Est se sont alors placés sur le créneau laissé vacant. « Certains y ont vu l'occasion de créer une économie locale du recyclage mais ont été complètement débordés par les volumes de plastique importés », poursuit Arnaud Brunet. Ils ont également dû faire face à des ventes frauduleuses.

Un projet de loi en préparation en France

L'Indonésie comme la Malaisie et d'autres renvoient donc les déchets à leurs expéditeurs. Mais qui viendra les récupérer ? « Il y a un vrai problème de traçabilité, le plastique est parfois passé par plusieurs entreprises », note Laura Chatel. « Si une petite société qui n'a pas pignon sur rue est à l'origine d'une exportation frauduleuse, elle restera sous les radars. Mais s'il s'agit d'une grosse entreprise, elle assumera ses responsabilités », veut croire Arnaud Brunet.

La question restera cependant celle du traitement de ces déchets. Si la France ne devrait pas être submergée par les volumes renvoyés, [elle risque de peiner à les traiter](#). « Il va falloir payer pour aller mettre ces déchets en décharge ou les incinérer, je ne suis pas sûre que les exportateurs soient prêts à payer pour ça, s'inquiète notamment Laura Chatel. Ce mouvement de retour nous confronte à notre problème. Il y a un manque d'action pour réduire le plastique jetable », tance-t-elle. « La plupart risque de finir dans des décharges donc enfouis », regrette Arnaud Brunet, en attendant une industrie du recyclage plus structurée.

Contacté par Le Parisien, le ministère de l'Ecologie assure suivre « de près l'évolution de cette situation » et dit « préparer un projet de loi pour renforcer la dynamique d'économie circulaire des déchets plastiques, et plus particulièrement l'incorporation du plastique recyclé, la régulation des filières à responsabilité élargie des producteurs (REP) ainsi que la transparence du traitement géographique des déchets ».